



18 mars 2024

Communiqué de presse :

Le Contournement de Bascharage est contraire à la loi et doit être stoppé !

Dans le cadre du Contournement de Bascharage, une enquête publique doit avoir lieu sur l'extension de la zone Natura 2000, annonce le ministère de l'Environnement. Mais l'extension ne devrait avoir lieu qu'après le défrichement de la forêt ! Une enquête sera également organisée prochainement afin de pouvoir détruire partiellement la zone nationale de protection de la nature Dreckwiss dans le même contexte.

En même temps, on fait savoir que le ministre Serge Wilmes a déjà approuvé le projet Contournement dans son ensemble, sans attendre le résultat de ces deux consultations partielles. Une publication de cette autorisation par le ministère des Travaux publics signifierait maintenant le lancement du projet, qui ne pourrait alors être empêché que par l'introduction d'un recours devant le tribunal administratif.

Cette manière de procéder montre que les services du gouvernement en charge de la protection de la nature ne se soucient pas de l'avis de la population et qu'il s'agit maintenant d'imposer de force un projet contesté depuis des années, bien qu'il existe aujourd'hui de nouveaux faits qui n'ont pas été pris en compte dans cette décision.

Les organisations signataires discuteront de nouvelles actions juridiques pour s'opposer à l'atteinte illégale à l'environnement qui se prépare.

Notre opinion sur l'état actuel du projet est claire et nous l'avons déjà exprimée à plusieurs reprises dans des prises de position :

- La variante actuelle continue à traverser les deux massifs forestiers de " Bobësch " et de " Zämerbësch ". Elle y détruit au total autant de chênaies-charmaies précieuses que dans le projet initial de 2016, sans même savoir si l'entreprise St.Gobain pourra être délocalisée, sans quoi la surface totale détruite serait encore plus importante dans la zone prévue pour Natura 2000.

- Le " Bobësch ", prévu comme zone Natura 2000, sera détruit de manière non négligeable par le projet routier, sans qu'il ne fasse l'objet d'une nouvelle étude d'impact européenne. L'étude de 2016, sur laquelle se basait initialement le projet, n'avait pas encore pris en compte les dégâts sur le " Bobësch " en tant que zone Natura 2000 ! Or, tous les habitats et espèces animales à protéger, dont la protection doit encore être étendue, se trouvent entre-temps dans un état non satisfaisant et doivent être restaurés. Les organisations soussignées ont attiré l'attention de la

Commission européenne sur cette nouvelle situation au moyen d'un dossier technique complet, après avoir reçu une communication du gouvernement à Bruxelles sur la base de la directive européenne "Habitats".

BIGS a.s.b.l., Mouvement Ecologique régional sud et natur&ëmwelt Gemeng Suessem demandent maintenant au gouvernement :

1) que la publication du permis de construire du Contournement (et donc le délai de recours devant le tribunal administratif) soit suspendue, au moins jusqu'à ce que les consultations publiques de la population et, en partie, des conseils communaux dans les deux consultations susmentionnées, n'aient pas été menées à terme ;

2) que le " Bobësch " doit d'ores et déjà être protégé des travaux du Contournement selon la jurisprudence européenne, puisqu'il a été désigné comme zone Natura 2000 selon l'avant-projet de règlement grand-ducal adopté au Conseil d'Etat du 31.1.2024 (CJCE 13.1.2005, aff. Società Dragaggin, C-117/03) ;

3) qu'en raison des dispositions légales relatives à la nécessité de consulter le public sur les motifs d'un projet, la procédure doit être recommencée parce que les caractéristiques principales ont changé :

- * disparition de la " raison impérative d'intérêt public majeur " initiale en raison du dépassement (qui n'existe plus) des valeurs de pollution de l'air à Bascharage ; construction d'une nouvelle argumentation, entre autres " économique " ;
- * existence de nouvelles alternatives qui auraient moins d'impact sur la nature ;
- * statut de protection européen demandé pour le " Bobësch ", non encore pris en compte dans l'EIE 2016.

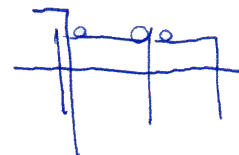
Nous appelons donc également les habitants de Bascharage et de Sanem à se défendre et à soutenir politiquement et financièrement les organisations signataires dans leur engagement pour la préservation de notre base naturelle commune, afin que tous les citoyens puissent encore se promener et se reposer dans les forêts concernées après une longue journée de travail, au lieu qu'elles soient rendues inutilisables par une nouvelle route avec les nuisances environnementales que l'on sait, comme les gaz d'échappement, les particules fines ou le bruit. Car sinon, bientôt, les travaux de contournement qui commencent (comme c'est déjà partiellement le cas à la gare) rendront cela impossible. Et la zone de loisirs sera détruite à jamais dès que les travaux de déforestation seront terminés.



BIGS a.s.b.l.
Patrizia Arendt, présidente ff



Nature&ëmwelt Gemeng
Suessem
Jean-Marie Haas, président



Mouvement Ecologique
régional Sud
Francis Hengen, président